

FFESSM



NOUVELLE CALEDONIE

PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES DU COMITE REGIONAL FFESSM NC

Au regard des dispositions de l'arrêté n°2020-6074 du 30 avril 2020, et notamment son article 7, et des recommandations de la direction de la jeunesse et sports établies le 30 avril 2020, le comité régional FFESSM NC a établi son protocole de reprise de ses activités.

En effet, à ce jour, le comité régional FFESSM NC n'a pas reçu de la fédération de tutelle un protocole de reprise, compte tenu de la situation sanitaire actuellement en cours en métropole.

Aussi, le présent protocole ne s'applique qu'aux activités fédérales de la FFESSM en Nouvelle-Calédonie.

1. Gestes barrières

- Se laver les mains (savon ou gel hydro-alcoolique),
- Rester à distance des autres (minimum 1 m), à défaut établir et archiver une liste des participants (voir point 3),
- Tousser et éternuer dans son coude,
- Eviter les contacts corporels, notamment bises et serrage de main.

2. Utilisation du matériel personnel général

- Gourde ou boisson à usage individuel,
- Serviette de toilette,
- Savon ou gel hydro-alcoolique.

3. Tenir un registre d'identification des participants

- Le registre comporte les noms, contacts téléphoniques, date et heure de début et fin d'activité,
- Le registre doit être archivé,
- Limiter le nombre d'accompagnateurs (1 par enfant),
- Eviter la présence de spectateurs.

4. Pratiques fédérales

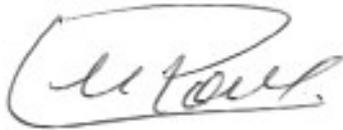
- Le cabinet Laffont, assureur de la FFESSM, confirme que les garanties des assurances encadrant l'activité fédérale de plongée sont acquises et en vigueur.

5. Adaptations aux activités subaquatiques

- Les détendeurs mis à disposition par les clubs doivent être systématiquement désinfectés avec un produit adapté et séchés avant toute utilisation,
- Toute activité subaquatique impliquant le **transfert de matériels d'un participant à un autre participant au cours de la même activité** est proscrite jusqu'au 14 juin 2020 (masques, tubas, détendeurs, combinaisons),
- Conformément aux dispositions de l'arrêté suscit  et des recommandations de la direction de la jeunesse et sports, il est rappel  que les comp titions restent interdites quelle que soit la cat gorie d' ge et le niveau de pratique jusqu'au 14 juin 2020 inclus.

Noum a, le 3 mai 2020

Jean-Pierre LE ROUX



Destinataires le 4 mai par mel
DJS NC
FFESSM
Comit  directeur FFESSM NC
Pr sidents des commissions du comit  FFESSM NC
Pr sidents de club